

BIEN CHOISIR UNE BASE VIE ET/OU UNE INSTALLATION D'HYGIÈNE POUR SON CHANTIER



Illustrations : © Une bulle en plus

Les bases vie et installations d'hygiène sont indispensables et obligatoires pour les travailleurs du BTP. Voici une présentation de l'offre et de solutions pratiques pour améliorer l'hygiène sur les chantiers.

Les principaux intérêts de cette démarche sont de :

- satisfaire les besoins élémentaires des travailleurs ;
- offrir des conditions d'accueil et de vie dignes et attractives ;
- réduire les risques liés aux risques chimiques, aux épidémies (gripes, gastro...) et aux TMS ;
- fidéliser les salariés ;
- accroître la performance du chantier ;
- améliorer l'attractivité et l'image des chantiers.

Une solution d'hygiène est indispensable et obligatoire pour chaque chantier à partir d'un salarié et même pour un jour. Tout salarié doit avoir accès à des toilettes, un lavabo, un réfectoire, un vestiaire.

SOMMAIRE

Bases vie et installations d'hygiène : une offre variée à adapter à ses chantiers

- Cinq paramètres à considérer pour effectuer le meilleur choix 1
- Les différentes solutions pour équiper son chantier 2
- A chaque chantier sa solution 3
- La grille de choix de la base vie et des installations d'hygiène 4
- Le nombre de modules minimum en fonction de l'effectif 5

Implantation et aménagement des bases vie et installations d'hygiène

- Propreté des bases vie : organisation et fréquences de nettoyage 5
- Les bases vie raccordables 6
- Les bases vie mobiles et les installations autonomes 13

Équipements et services

- Les équipements indispensables 17
- Les services associés aux bases vie et aux installations d'hygiène 18

Cinq paramètres à considérer pour effectuer le meilleur choix

Les bases vie et les installations d'hygiène sont de différentes natures : cabines sanitaires mobiles autonomes, bungalows préfabriqués, bases vie mobiles (roulottes...) et installations dans l'existant permettent de répondre à la diversité des chantiers.

Le choix de la solution dépend d'un certain nombre de paramètres développés ci-dessous.

- **L'effectif** du chantier présent, en crête, mixte ou pas, conditionne les choix possibles, consultables dans le tableau ci-dessous. Le PGC SPS peut vous aider dans cette estimation.
- **L'accessibilité** des moyens de transport et de déchargement-chargement (camion + grue) de la base vie modulaire est-elle possible ? En cas de difficulté, des solutions alternatives telles que l'installation dans l'existant, la base vie démontable, la base vie mobile ou les cabines autonomes peuvent être une alternative.

- **Le raccordement** aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité est-il anticipé et réalisable ? En cas d'impossibilité avérée de raccorder la base vie, certains équipements (cuve tampon, groupe électrogène...) peuvent être utilisés, faute de quoi, la base vie mobile ou les cabines autonomes doivent être mises en place.
- **La durée du chantier** est-elle supérieure à 4 mois, ou est-elle inférieure à 4 mois avec la possibilité d'appliquer certaines dérogations, selon la réglementation ?
- **Les postes de travail** sont-ils éloignés de la base vie principale, sont-ils itinérants ? Dans ce cas, des toilettes autonomes mobiles, à proximité des zones de travail peuvent-elles être mises en place ?

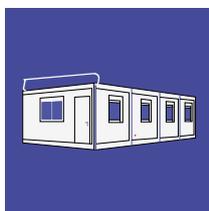
Pour choisir les installations qui conviennent le mieux, les définitions ci-dessous donnent un éclairage sur la famille des produits disponibles.

VOIR AUSSI

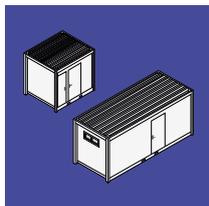
[Bases vie et installations provisoires : l'hygiène pour tous quel que soit le chantier.](#)

Ce document de l'OPPBTP aborde notamment le rôle des acteurs, le Plan d'installation de chantier (PIC), le PGC SPS...

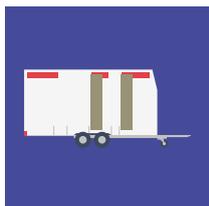
Les différentes solutions pour équiper son chantier



Base vie modulaire : c'est un ensemble de constructions modulaires juxtaposables (voire superposables) et raccordables (eau, électricité, eaux usées). Couramment, il s'agit d'un assemblage de modules standards de 3 ou 6 mètres en longueur et de 2,5 mètres en largeur pour les sanitaires, vestiaires, réfectoires et bureaux.



Monobloc : assimilable à une base vie modulaire, le monobloc est compact et peut être équipé d'un réfectoire, d'un ou deux sanitaires et d'une zone vestiaire. Autonome ou raccordé en eau et en électricité, tout comme les bases vie modulaires, le monobloc doit être aéré, chauffé et éclairé.



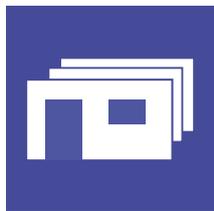
Base vie mobile (roulotte) : sur roue et tractable, la base vie mobile dispose d'une cabine de toilette avec un accès indépendant, d'un vestiaire, d'une douche si besoin, d'une kitchenette, d'un coin repas et d'un bureau. Elle peut être autonome ou raccordée (en eau et/ou en électricité).



Cabine sanitaire mobile autonome¹ (toilettes autonomes) : elle ne nécessite aucun raccordement aux réseaux (en eau et/ou en électricité). Elle peut intégrer un urinoir et un lave-main. Elle nécessite des services d'hygiène associés (nettoyage, vidange, désinfection, consommables tels que savon, papiers toilettes essuie main...), a minima hebdomadaires.

Cette cabine est également connue sous les appellations suivantes sur le terrain : toilettes autonomes, WC de chantier, toilettes mobiles, WC chimique, sanitaire mobile, toilettes portables.

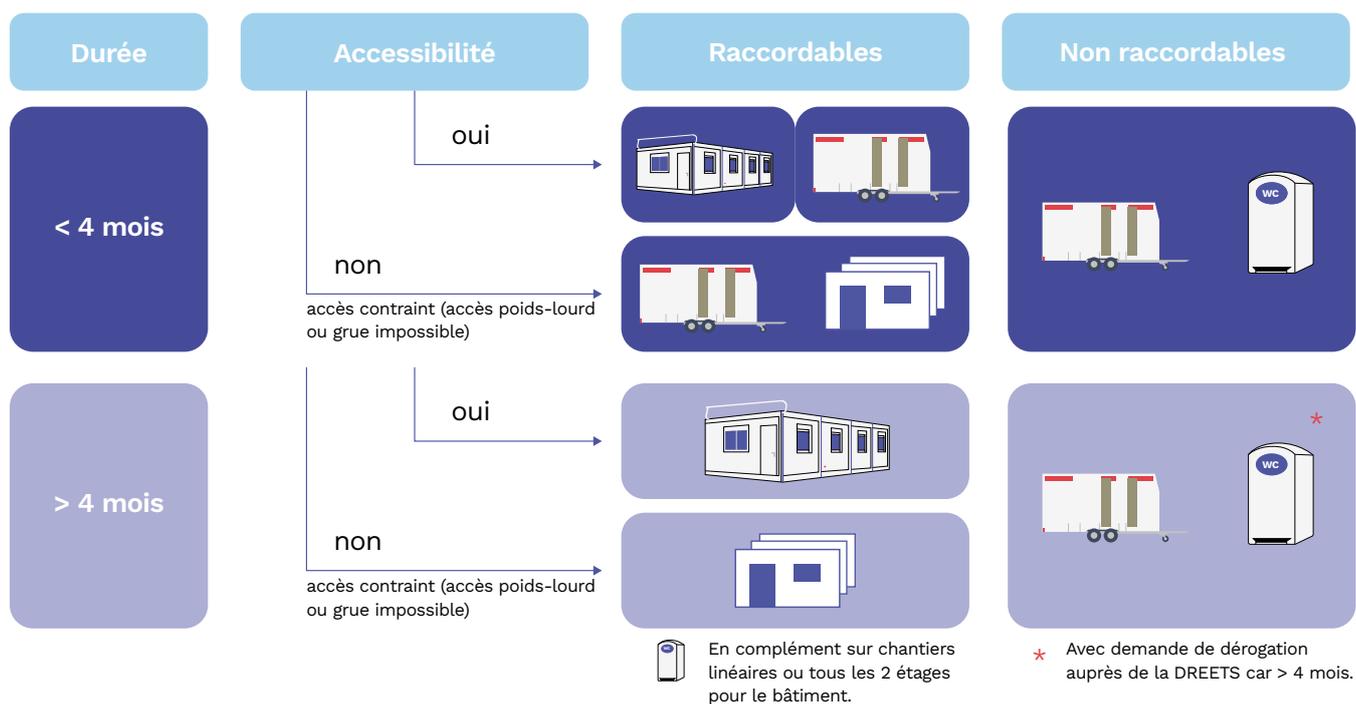
1. Les toilettes à recirculation s'appuient sur des préconisations de la norme européenne NF EN 16194 : « Cabines sanitaires mobiles autonomes - Exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires » pour les fabricants, les sociétés de location et les locataires de cabines.



Base vie démontable : cette structure par panneaux est assemblée sur chantier. Il existe de nombreuses possibilités d'aménagement ou de configurations.

Les équipements tels que les rampes de lavage de mains et les lave-bottes extérieurs, les armoires sèche-vêtements et garde-corps... viennent compléter les solutions présentées.

À chaque chantier sa solution...



▲ Chaque chantier trouve sa solution d'hygiène selon sa durée, son accessibilité ou encore les possibilités de raccordement ou pas.

Pour les interventions en entreprises relevant d'un plan de prévention), le chef d'établissement et les entreprises intervenantes veillent à préciser quelles bases vie et installations d'hygiène sont utilisables ou à mettre en œuvre au sein du site.

Pour les chantiers itinérants, les entreprises peuvent s'appuyer sur des toilettes autonomes, des sanitaires publics ou, à défaut, en cas d'interventions courtes, de 24 à 48 heures, recourir à un café ou à un restaurant à proximité de l'intervention. L'application Check Chantier permet de localiser les sanitaires publics au plus près du lieu d'intervention.

Pour les chantiers auprès de clients particuliers, les entreprises proposent et conviennent avec le client de la solution adaptée, à savoir :

- utilisation des toilettes et lavabo mis à disposition par le client ;
- installation d'une cabine de toilette autonome mobile ;

- indiquer clairement, dans les conditions générales ou sur le bon de commande, les modalités retenues pour le volet « Hygiène et sanitaire » des travailleurs.

VOIR AUSSI

[Les aides financières de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.](#)

La grille de choix de la base vie et des installations d'hygiène

Le confort d'usage des installations nécessite une adéquation de la surface et du nombre de modules ou d'unités mobiles par rapport à l'effectif. Des équipements complémentaires et des prestations régulières permettront de maintenir des installations fonctionnelles et propres tout au long du chantier. Le tableau permet de répondre à cette question : quelle solution puis-je utiliser suivant les effectifs mobilisés sur mon chantier ?

La grille d'aide au choix ci-dessous présente **les options possibles**, en **vert**, selon le type d'installations, d'équipements et de services proposés. En **rose**, les solutions possibles pour des chantiers d'une durée inférieure à 4 mois ou autres impossibilités.

BESOINS	SOLUTIONS				
	Base vie modulaire	Monobloc	Base vie mobile compacte ou standard	Toilettes autonomes	Module démontable
EFFECTIF CHANTIER					
De 1 à 8 personnes	R	R	R ou A	A	R
De 9 à 24 personnes	R	R	R ou A	A	R
Au-delà de 25 personnes	R	R	R	A	R
Locaux pour le personnel (vestiaires-sanitaires)	R	R	R ou A	A	R
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS					
Sol propre et stabilisé (bande gravillonnée, bétonnée ou autres)					
Abri (+ table + banc)					
Lave-mains raccordables					
Lave-mains autonomes					
Lave-bottes et gratte-bottes					
Panneaux solaires					
PRESTATIONS DE SERVICE					
Livraison - Installation des modules					
Branchement/raccordement					
Nettoyage au moins quotidien					
Cantine					
Distributeur repas/boissons					
SAV					
Pilotage et suivi des consommations					

R : raccordable / A : autonome

▲ Selon les effectifs mobilisés sur les chantiers, les solutions suivantes pourront être mises en œuvre.

Le dimensionnement des installations dépend du nombre maximum de personnes présentes sur le chantier, y compris le personnel encadrant, les sous-traitants et les prestataires. Le dimensionnement respecte un effectif de crête défini par la réglementation.

Le nombre de modules minimum en fonction de l'effectif

EFFECTIF	NOMBRE DE MODULES	TYPES DE MODULES
De 1 à 8 personnes	1,5 ou 2 modules	1 vestiaire/réfectoire + 1/2 ou 1 sanitaire/vestiaire
De 9 à 12 personnes	3 modules	1 vestiaire - 1 sanitaire - 1 réfectoire
De 13 à 24 personnes	5 modules	2 vestiaires - 1 sanitaire - 2 réfectoires
De 25 à 36 personnes	7 à 8 modules	3 vestiaires - 1 à 2 sanitaires - 3 réfectoires
Plus de 37 personnes	Combinaison des ensembles de type ci-dessus	Exemple avec 50 personnes, RDC : 7 modules 25 personnes R+1 : 7 modules 25 personnes

▲ Le nombre et le type de modules dépend de l'effectif sur le chantier.

VOIR AUSSI

[Bases vie et installations d'hygiène sur les chantiers : les obligations de l'employeur](#)

Pour connaître les ratios réglementaires en termes de modules, le focus prévention OPPBTP suivant détaille les obligations de l'employeur.

Conformément à la norme NF EN 16194 ², une cabine de toilette autonome mobile doit être prévue pour 10 personnes maximum. La dernière révision de la norme préconisera une cabine de toilette autonome pour 7 personnes maximum à compter de sa publication.

Implantation et aménagement des bases vie et installations d'hygiène

Bien choisir l'emplacement des bases vie

Afin de rendre les bases vie et les installations d'hygiène **utiles, utilisables et utilisées**, il est important de bien choisir leur emplacement et leur aménagement. Les propositions suivantes visent à :

- faciliter la rédaction des cahiers des charges ou des spécifications de commande ; donner une lisibilité sur les choix possibles ;
- améliorer la transmission des instructions pour la mise en œuvre.

Propreté des bases vie : organisation et fréquences de nettoyage

Les bases vie et les installations d'hygiène sont des lieux communs qui rassemblent des salariés du chantier. Un nettoyage quotidien permet de les maintenir propres et d'offrir un confort d'usage aux salariés tout en évitant certaines contaminations. Enfin, cela contribue également au maintien en bon état du matériel.

L'aménagement intègre la notion de gestion des flux, qui a pour objectif d'éviter de mélanger les zones propres avec des zones contaminées ou sales. La création d'une zone tampon entre le chantier et les bases vie permet de conserver les lieux de vie plus propres, grâce à la mise en œuvre :

- d'un lave main extérieur, d'une cabine de toilette extérieure ;
- d'une plateforme stabilisée, gravillonnée ou revêtue de plaques de circulation au sol ;

- d'un lieu de vie en extérieur sous un abri ; il est utile pour les pauses des salariés et accroît la superficie d'occupation des lieux.

L'entretien de l'installation, son nettoyage et l'approvisionnement réguliers en consommables dépend du taux d'utilisation :

- réassort de consommables tels que les produits nettoyant, papiers toilettes, savon, essuie main ;
- remplissage des réservoirs autonomes en eaux claires pour disposer de l'eau en quantité suffisante sur le chantier.
- Évacuation des déchets ménagers.

2. Norme européenne NF EN 16194: « Cabines sanitaires autonomes - Exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires » pour les fabricants, les sociétés de location et les locataires de cabines.

VOIR AUSSI

[Les bases vie et les installations d'hygiène raccordables sur les chantiers du BTP](#)

Ce document de l'OPPBTP détaille les différentes installations raccordables existantes.

Les bases vie raccordables

Au préalable, il convient de s'assurer que la plate-forme est accessible et dépourvue de tout obstacle pour recevoir les installations.

● Plan d'installation du chantier (PIC)

Le PIC fait apparaître les différents emplacements : la base vie et les installations d'hygiène, les réseaux d'eau et d'assainissement, les réseaux électriques et de télécommunications, les flux de circulation des engins distincts des piétons, les passages protégés...

Les contraintes telles que les voies d'accès routiers, les réseaux aériens et souterrains sont repérées afin de positionner au mieux les installations du chantier.

Les bases vie et les installations de chantier à proximité immédiate du chantier sont situées en dehors des zones de danger. Suivant la superficie de la plate-forme, la base vie peut être le point d'entrée du chantier pour fluidifier, contrôler les accès mais aussi pour accueillir en sécurité les travailleurs. Le travailleur doit pouvoir entrer et sortir en tenue de ville. Son accès au chantier s'effectue par un accès piéton sécurisé.

Aucun engin de levage de type grue, et matérialisé sur le PIC, ne peut survoler la base vie. Pour ce faire, un système automatique est installé dans la grue pour empêcher le survol des bases vie. Une mention d'interdiction de survol est mentionnée dans le PIC et les consignes sont transmises au grutier.

Les bungalows sont montés et raccordés en sécurité avec des protections collectives provisoires ou définitives .

● Accès et plate-forme d'installation de la base vie

L'implantation doit permettre aux transporteurs de livrer et de disposer les modules suivant le cahier des charges.

La plate-forme de chantier nécessite un aménagement avec un traitement du sol selon la géologie du terrain. Elle doit être plane, d'une portance suffisante avec des accès piétons assainis, praticables en tout temps. Les accès sont exempts d'obstacle, éclairés et séparés physiquement des flux de véhicules et d'engins.

Pour **les installations à plusieurs niveaux**, la portance du sol fait l'objet d'une étude préalable. Les installations donnent lieu à un calage adapté (exemple : plot, fondation béton) et les accès aux différents étages supérieurs s'effectuent à l'aide d'escaliers ou de cages d'escaliers spécialement conçus. À partir du 5^e étage, les accès s'effectuent par un ascenseur.

VOIR AUSSI

[Bungalows et containers de chantier, risques de chutes de hauteur.](#)

Ce document de la CARSAT Bretagne préconise des mesures de prévention lors des phases installation, utilisation et enlèvement en sécurité.

Les **évacuations de secours** sont signalées à l'ensemble des entreprises intervenant sur le chantier et à l'ensemble des travailleurs. Les consignes d'évacuation et de secours sont affichées.

Les structures modulaires dont le plancher est situé à une hauteur supérieure ou égale à 8 mètres (à partir d'un R+3) sont soumises à des règles de stabilité au feu pendant 1 heure.

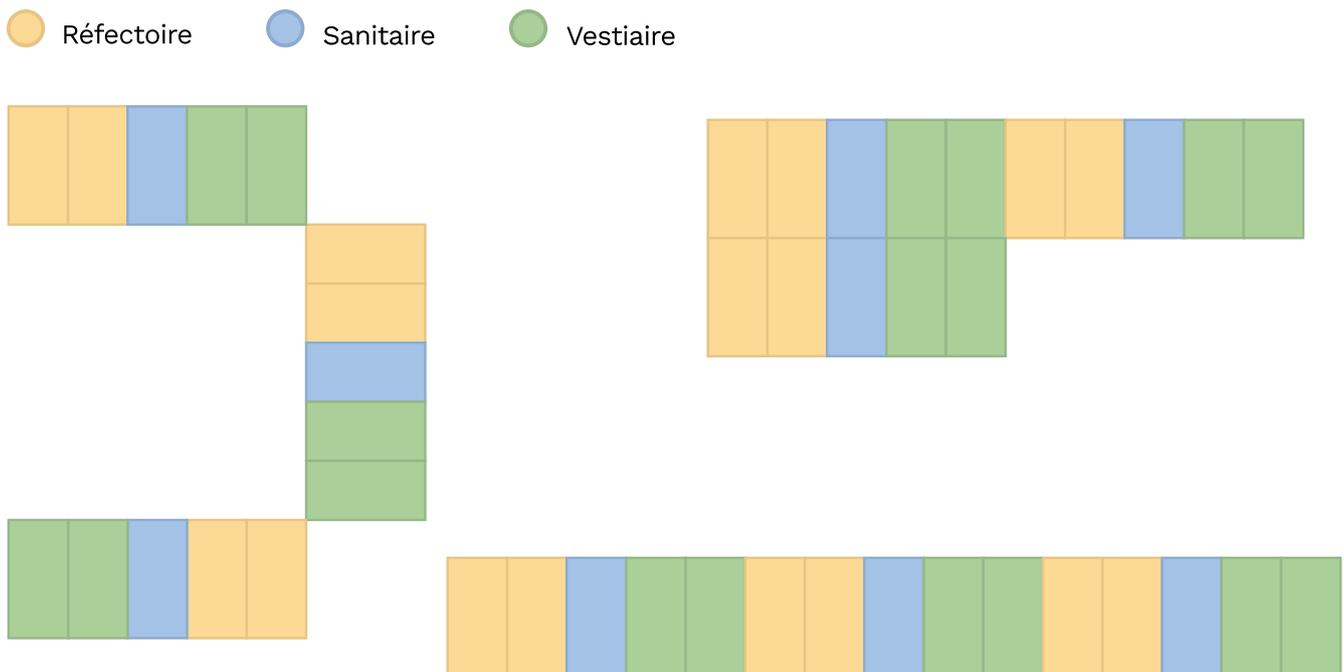
Les mesures de sécurité incendie sont développées dans le document de l'OPPBTP [Base vie et installations provisoires](#).

La maintenance des cheminements et de leurs équipements (éclairages de secours, extincteurs, affichages...) doit être prévue et assurée par l'entreprise en charge des installations de chantier.

● Différentes implantations

Selon l'emprise du chantier, il peut être nécessaire de superposer les bungalows. Dans tous les cas, les bungalows doivent être montés et raccordés en sécurité avec des protections collectives provisoires ou fixes. Dans certains cas, il est possible de les agencer pour créer des espaces extérieurs en vue d'améliorer l'accueil et aménager des pauses de travail en extérieur. Voici quelques exemples d'implantations possibles qui respectent la réglementation, la fonctionnalité et l'usage des lieux.

Ces exemples de configurations peuvent accueillir jusqu'à 70 personnes. La configuration choisie doit tenir compte des réseaux (eau potable et eaux usées) et de l'accès d'un module à un autre sans passer par l'extérieur.



▲ Les différentes implantations des bungalows sur les chantiers respectant la réglementation.

● Composition de la base vie

Compte tenu d'une obligation de protection de la santé et de la sécurité des salariés, l'employeur doit mettre à leur disposition des bases vie (sanitaires, vestiaires, espaces de restauration) et/ou des installations d'hygiène sur les chantiers (lavabos, WC). Pour améliorer l'hygiène sur les chantiers, voici des conseils d'aménagement ci-dessous.

Ainsi, certaines mesures doivent être mises en place pour éviter de salir la base vie. Il s'agit d'éviter le plus possible l'apport de matières en suspension (boues, poussières...) en provenance du chantier au sein de la base vie qui doit rester la plus propre possible.

Aménagements et équipements d'une base vie

Aménagement/équipements complémentaires

BIENS/SERVICES	ÉQUIPEMENTS	CODE DU TRAVAIL - ARTICLE	ÉQUIPEMENTS ET COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS
Local vestiaires	Aération Ventilation Éclairage Chauffage en saison froide Climatisation en saison chaude	R4228-6	- Armoires-vestiaires, doubles compartiments ininflammables avec serrures ou cadenas.
Local réfectoire		R4228-22	- Eau à température réglable (eau chaude/eau froide). - Tables et sièges en nombre suffisant, avec revêtement imperméable. - Réfrigérateur, appareils de réchauffage (micro-onde), en nombre suffisant. Poubelles.
Sanitaires	Lavabo à eau potable Douche pour travaux insalubres et salissants Cabinets d'aisance	R4228-7 R4228-8 R4228-10	- Eau à température réglable (eau chaude/eau froide). - Communication des bungalows entre les vestiaires et les douches.

Aménagement/équipements complémentaires conseillés

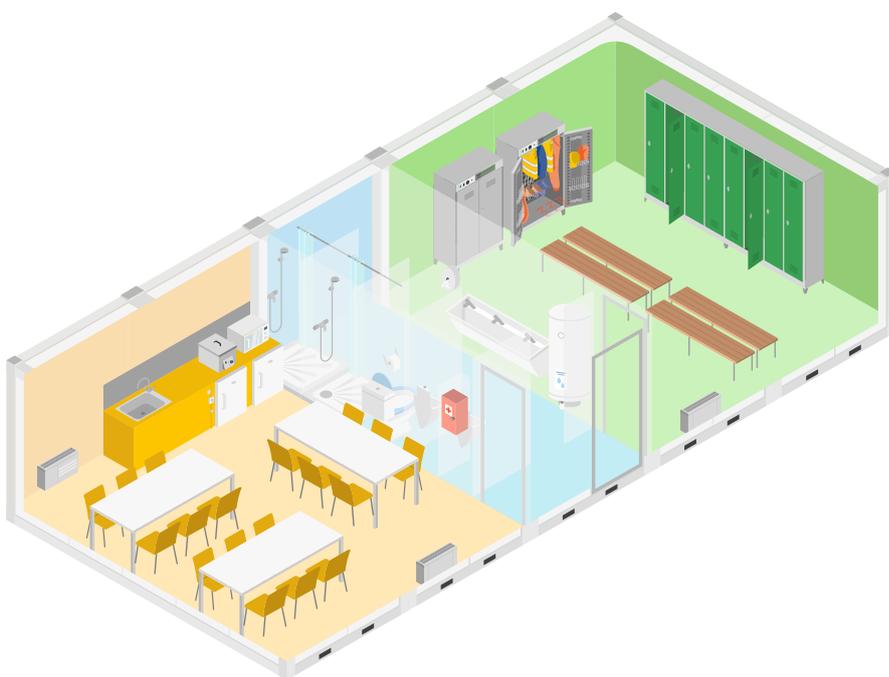
BIENS/SERVICES	ÉQUIPEMENTS	ÉQUIPEMENTS ET COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS
Équipements en intérieur	Local vestiaires	Local équipé d'un sèche-vêtements collectif ou individuel
Aménagement/équipements en extérieur	Cabine de toilette situé en extérieur de l'installation	Cabine de toilette située à l'extérieur de la base vie et à proximité des postes de travail
	Aire extérieure avec table et banc	Table lavable
	Lave-mains + lave-bottes et/ou gratte-bottes	Situés à l'entrée des installations
	Caillebotis aux entrées des bungalows	Caillebotis pouvant servir de marche d'accès mais également de gratte-bottes
	Aire extérieure avec table et banc	Table extérieure lavable
	Auvent ou abri	Abris attenants aux bungalows ou distincts pour les pauses des salariés
	Stabilisation de la zone	Bande gravillonnée, bétonnée ou autres à l'entrée des installations et sur la surface aménagée pour l'accueil ou, à défaut, des dalles de circulation piétonne

● **Base vie modulaire raccordable : de 8 à 24 personnes à partir de modules (6 x 2,5 m)**

Cette installation est composée de cinq modules pouvant recevoir jusqu'à 24 personnes. Pour des effectifs moins conséquents allant jusqu'à 12 personnes maximum, il est possible de retirer un module de part et d'autre.



▲ Vue extérieure d'une base vie modulaire raccordable pour 8 à 24 personnes à partir de modules de 6 x 2,5 m.



▲ Vue intérieure d'une base vie modulaire raccordable pour 8 à 24 personnes à partir de modules de 6 x 2,5 m.

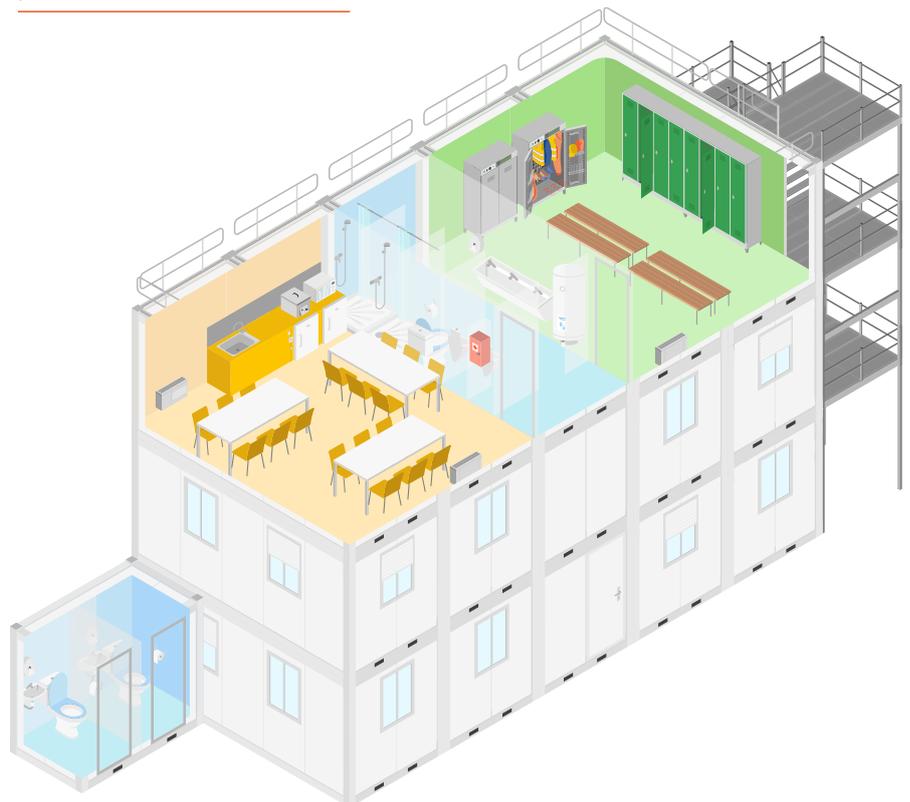
● **Base vie modulaire raccordable R+2 pour 70 personnes et à partir de modules (6 x 2,5 m)**

Cet aménagement est bâti sur la base de deux niveaux composés chacun de cinq modules pouvant recevoir jusqu'à 24 personnes. La superposition permet de réduire le besoin d'emprise au sol mais il nécessite de prendre en compte :

- l'accès aux étages par un ascenseur, recommandé au-delà d'un R+5 (R.477 « Mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur les chantiers ») ;
- des bungalows avec une stabilité au feu pendant 1 heure imposée à partir du R+2 ou d'un accès au plancher dépassant 8 m de hauteur ;
- les escaliers cage, avec possibilité d'accès en toiture et les garde-corps nécessairement prévus pour le montage/démontage de l'ensemble et la maintenance des modules.



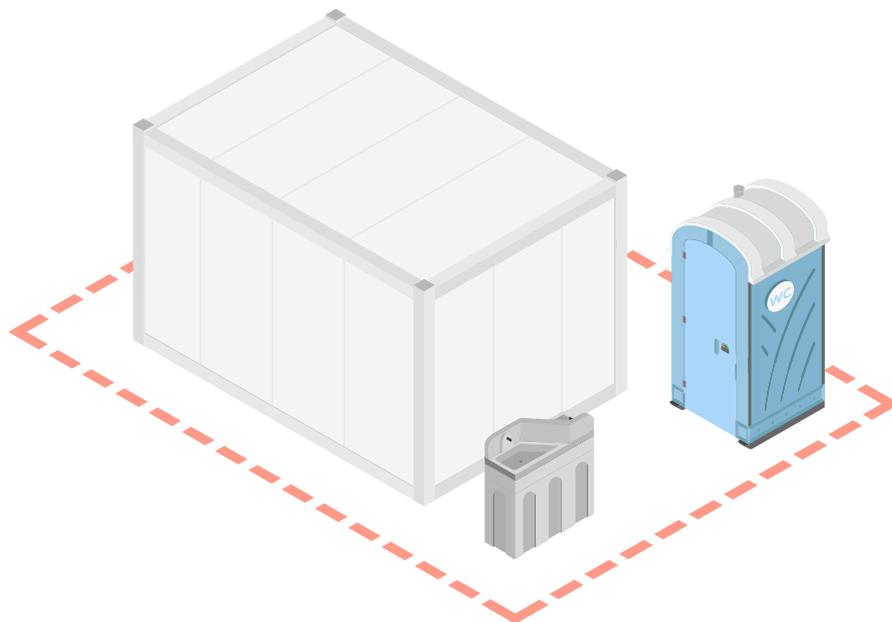
▲ Vue extérieure d'une base vie modulaire raccordable R+2 pour 70 personnes à partir de modules de 6 x 2,5 m.



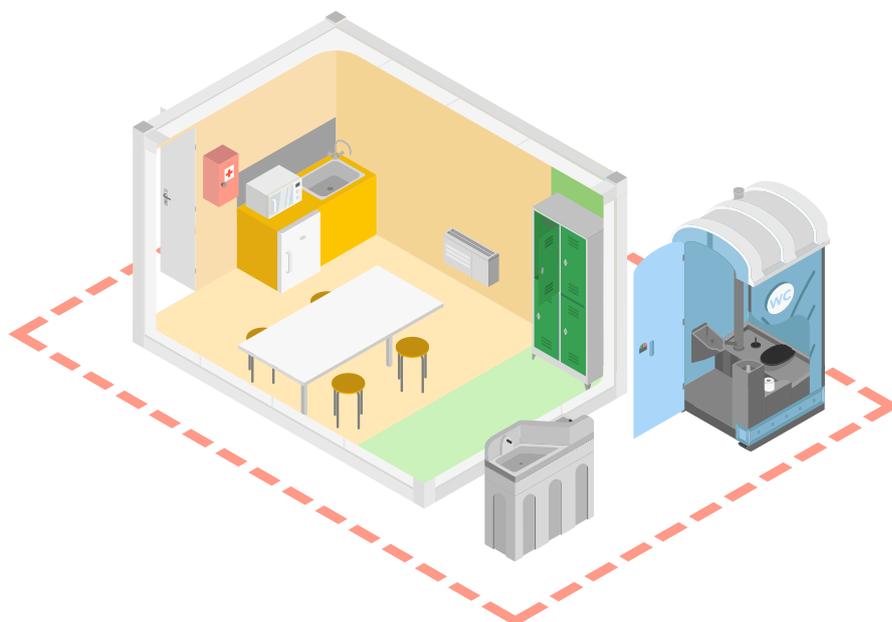
▶ Vue intérieure d'une base vie modulaire raccordable R+2 pour 70 personnes à partir de modules de 6 x 2,5 m.

- **Base vie démontable pour 4 compagnons avec réfectoire/vestiaire avec un sanitaire**

Cette installation permet de répondre aux chantiers dont l'accès est difficile ou sans emprise au sol, comme une cour intérieure ou l'installation sur une plate-forme échafaudage. Cette base vie démontable comprend un réfectoire couplé à un vestiaire, un sanitaire ou un bureau, et peut être raccordée. Elle est en général à compléter par une cabine de toilette autonome mobile et un lave-main extérieur.



▲ Vue extérieure d'une base vie démontable pour 4 compagnons avec réfectoire/vestiaire et un sanitaire.



▲ Vue intérieure d'une base vie démontable pour 4 compagnons avec réfectoire/vestiaire et un sanitaire.

● Les options qui font la différence

Les modules présentés ci-dessous apportent des réponses complémentaires à la base vie traditionnelle. Avec un demi-module ou un module de 6 x 2,5 m, les espaces suivants sont possibles :

- un espace dédié pour le **personnel féminin du chantier présent ou à venir** ;
- un **sas d'entrée** permet de garder les locaux propres et de fluidifier les entrées et l'accueil des salariés. Lorsqu'il est équipé de patères, il permet de suspendre les vestes, poser les gants et les casques pour déjeuner dans un espace propre ;
- une terrasse, un local poubelle, un local ménage.

Les options suivantes ont leur utilité pour le nettoyage quotidien des bases vie :

- en extérieur, l'installation d'un robinet d'appoint servant de « vide seau » pour l'entretien des locaux ;
- en intérieur, l'installation d'un robinet de puisage, d'une armoire et d'un espace de rangement pour les produits ménagers et les outils de nettoyage (balais, seau, aspirateur...).

VOIR AUSSI

[Les bases vie et les installations d'hygiène autonomes sur les chantiers du BTP](#)

Ce document de l'OPPBTP détaille les installations d'hygiène autonomes.

Les bases vie mobiles et les installations d'hygiène autonomes

Les bases vie mobiles et installations d'hygiène sur les chantiers sont des équipements indispensables pour répondre aux besoins des salariés. Dès lors qu'il est impossible de se raccorder aux réseaux et dans les conditions listées ci-dessous (non exhaustif), les installations autonomes sont utiles :

- temporairement, pendant la phase de terrassement, au démarrage du chantier, avant l'arrivée des autres lots ;
- temporairement, en phase de repli du chantier ;
- sur des postes de travail de courte durée et/ou mobiles ;
- en complément aux bases vie sur les chantiers conséquents ;
- dans les cas d'interventions urgentes ;
- sur des sites difficiles d'accès avec peu d'emprise et/ou impossibles à connecter.

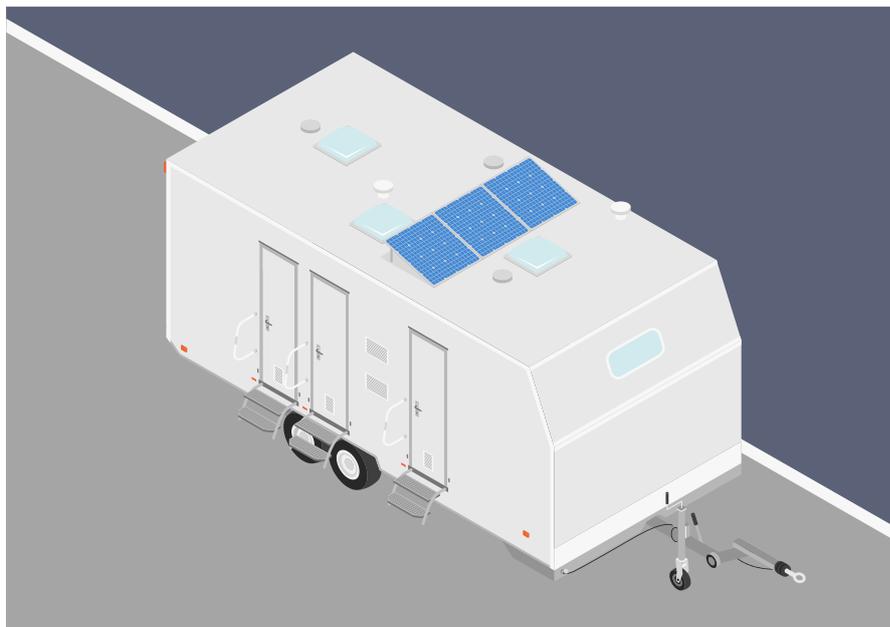
● Les bases vie autonomes

L'intérêt de ces bases vie mobiles est de conserver **une ultramobilité** tout en assurant un niveau de confort d'usage satisfaisant pour les équipes. Elles sont équipées d'un vestiaire, d'un réfectoire et de sanitaires et présentent l'avantage de pouvoir fonctionner en complète autonomie quand les raccordements ne sont pas possibles.

Ces installations répondent à des seuils d'effectifs pouvant aller jusqu'à 12 salariés. En cas d'effectif plus important, il suffit de multiplier le nombre de bases vie mobiles. Leur taille peut être compacte pour les stationner sur une place de parking par exemple.

Ces bases vie mobiles peuvent suivre le chantier linéaire pour apporter le nécessaire indispensable à tout salarié, à condition de disposer d'un emplacement autorisé par le propriétaire du terrain ou de la collectivité.

Exemple pour 8 compagnons Réfectoire/Vestiaire Douche /Sanitaire

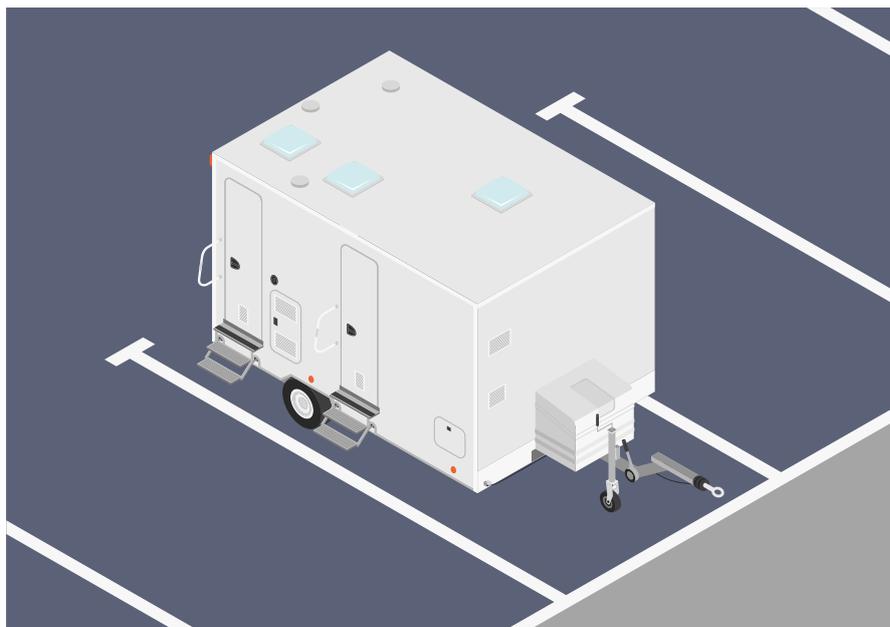


▲ Vue extérieure d'une base vie autonome pour 8 compagnons.

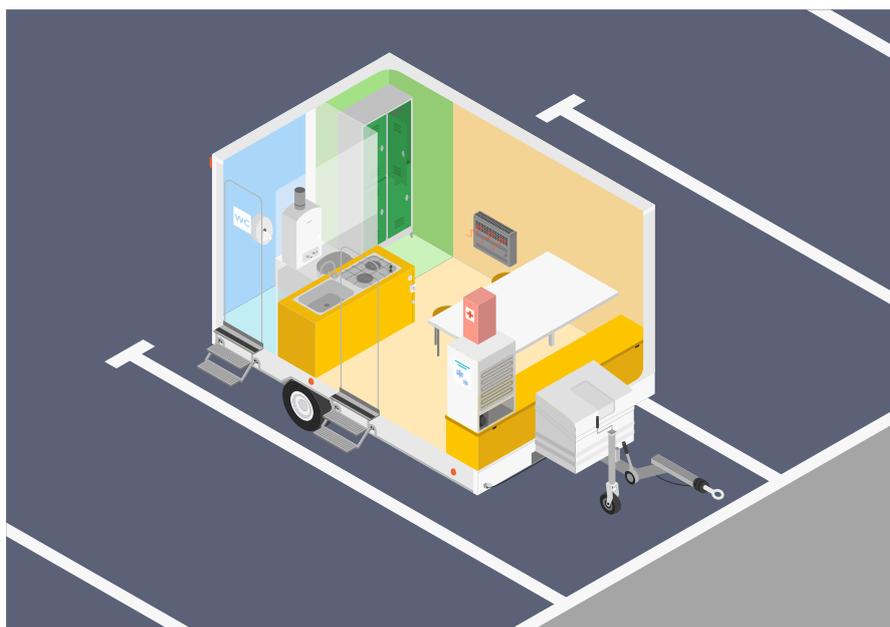


▲ Vue intérieure d'une base vie autonome pour 8 compagnons.

Exemple pour 4 compagnons, en version compacte



▲ Vue extérieure d'une base vie autonome pour 4 compagnons.



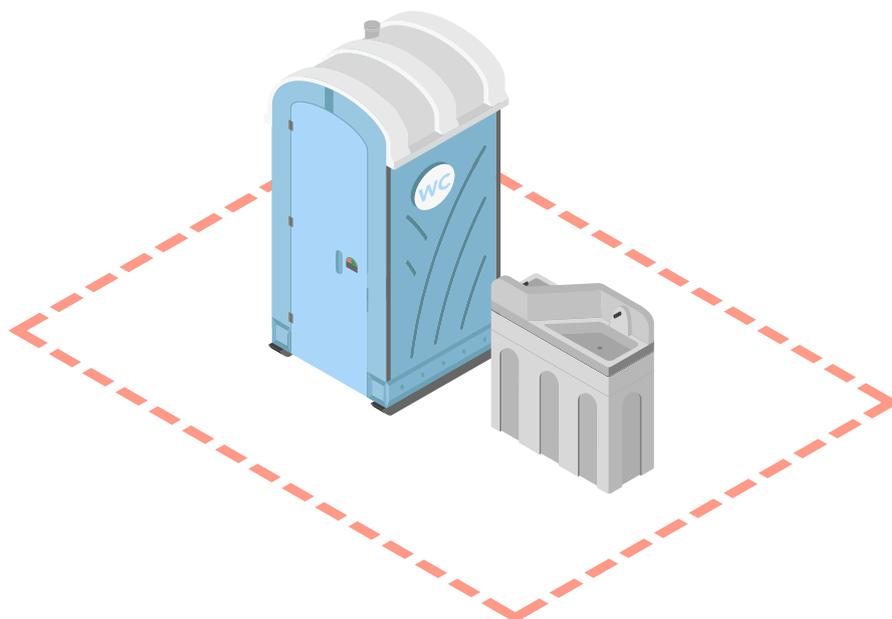
▲ Vue intérieure d'une base vie autonome pour 4 compagnons.

● **Les installations d'hygiène d'appoint et les toilettes autonomes mobiles**

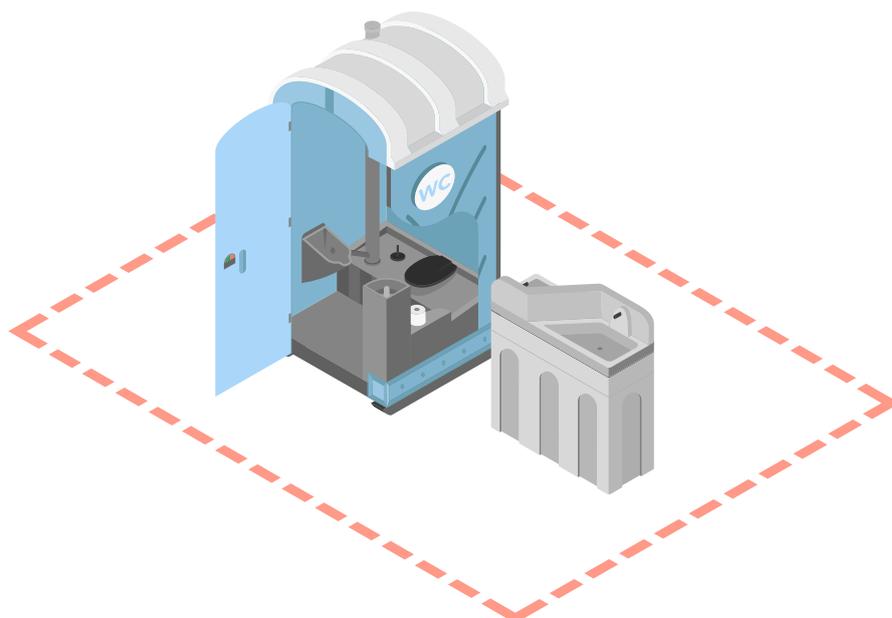
1 ensemble pour 10 compagnons - Eau/toilettes

Ces unités mobiles doivent être couplées à un équipement de lavage des mains, indépendant à l'extérieur et/ou associées à des lave-mains situés à l'intérieur de la cabine de toilette autonome mobile, afin de faciliter l'hygiène des salariés. Certaines unités mobiles sont équipées d'un lave-mains intégré.

Dans tous les cas, suivant la réglementation en vigueur, les toilettes autonomes mobiles doivent être équipées d'une chasse d'eau.



▲ Vue extérieure d'une solution d'hygiène d'appoint avec des toilettes autonomes mobiles.



▲ Vue intérieure d'une solution d'hygiène d'appoint avec des toilettes autonomes mobiles.

Les équipements indispensables

Les équipements évoqués dans les différentes configurations sont repris ci-dessous.

VOIR AUSSI

Bases vie et équipements innovants

- [Sécher rapidement les vêtements de travail - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Équipements pour le nettoyage et l'hygiène des bottes de sécurité - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Faciliter l'accès des salariés aux solutions d'hygiène sur chantier - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Un chauffe-eau électrique facile à installer sur le chantier pour de l'eau chaude instantanée - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Alimenter les bases vie en électricité grâce à un ensemble de panneaux photovoltaïques sur conteneur](#)
- [Une armoire séchante et désinfectante pour les vêtements de travail des couvreurs - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Un lave-semelles automatique pour nettoyer les bottes et chaussures de sécurité - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
- [Des plaques de sols pour faciliter les circulations piétons et engins de chantier - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)

<p>Lave-mains raccordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à proximité des postes de travail - à l'entrée et en extérieur des bases vie 	
<p>Sèche-vêtements individuels ou collectifs ventilés</p>	
<p>Nettoyage des bottes/chaussures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratte-bottes et/ou lave-bottes - pédiluves - caillebotis 	
<p>Toilettes autonomes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès direct par l'extérieur - à proximité des postes de travail - avec chasse d'eau 	
<p>Toilettes publiques à proximité Géolocalisation, disponible sur l'application Check Chantier</p>	
<p>Cuve de stockage eaux claires et eaux usées</p>	
<p>kit de nettoyage sols, balais pré-imprégnés Poubelles</p>	
<p>kit hygiène individuel ou pour grutier</p>	
<p>Machine pour nettoyer les outils (peinture et maçonnerie...)</p>	
<p>Panneaux solaires pour permettre l'alimentation des équipements électriques (éclairage, ballon d'eau chaude...)</p>	
<p>Point de collecte de vêtements de travail</p>	
<p>kit consommables : papier toilette et essuie-mains, savon, produits de nettoyage...</p>	

VOIR AUSSI

Bases vie autonomes et innovations

- [Installer des bases vie autonomes et roulantes sur les chantiers de courte durée](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Des bases vie en bois à faible consommation énergétique et confortables sur les chantiers](#)
- [Une citerne souple de stockage d'eau claire pour sanitaire/WC sur chantiers](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Un lave-mains de chantier, autonome et facilement déplaçable](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [VRS sur berces avec panneaux photovoltaïques](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))

Des services à suivre

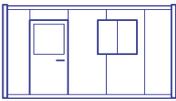
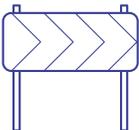
- [Une prestation d'installation et d'entretien des bases vie gérée par le maître d'ouvrage](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Louer facilement des toilettes de chantier grâce à une application mobile](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Des installations sanitaires d'appoint pour faciliter l'accès des opérateurs aux solutions d'hygiène sur chantier](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Une prestation de nettoyage sur mesure et autonome des bases vie](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))
- [Un réfrigérateur connecté pour bien manger, même en horaires décalés](#) - Prévention BTP ([preventionbtp.fr](#))

Afin d'affiner votre besoin et de définir la solution la plus pertinente, contacter les professionnels de la Base Vie :

Listes des membres ACIM et DLR-SUM à retrouver sur www.acim.pro/les_membres/ et www.dlr.fr

Les services associés aux bases vie et aux installations d'hygiène

Les services se développent afin de répondre aux besoins d'amélioration de l'hygiène sur les chantiers.

	Livraison et installation des bases vie et installations d'hygiène (fixe, mobile, autonome) sur le chantier.
	Désinfection du réseau pour assurer la potabilité de l'eau.
	Branchement/raccordement Il s'agit d'un service pour tout raccordement auprès des concessionnaires pour : - le réseau d'eau potable, par la pose d'un compteur, pour un débit et pression suffisants. Le réseau d'eau potable sera désinfecté avant sa mise en service sur le chantier ; - l'évacuation des eaux usées raccordées au tout à l'égout ; - le branchement électrique via un compteur de chantier. Une vérification initiale et un contrôle annuel ou après chaque modification seront réalisés.
	Entretien nettoyage au moins quotidien. Pour les toilettes autonomes mobiles, un contrat de service d'hygiène doit être associé (nettoyage, vidange, désinfection consommables ...) à minima hebdomadaire.
	Cantine : service externalisé pour permettre aux salariés de disposer de repas chauds et équilibrés.
	SAV pour toute réparation : électrique, plomberie, matériels...
	Mise en place de la signalisation horizontale et verticale (flux de circulation, panneaux de direction, limitation de vitesse...).
	Suivi en temps réel des consommations énergétiques.